

2eme partie :La crise révolutionnaire et ses séquelles

Les premières mesures de la Constituante n'avaient pas été mal accueillies ; en témoigne la quasi unanimité des prêtres en place pour la prestation du serment à la Constitution civile du clergé. *La véritable coupure s'est opérée avec la politique de déchristianisation de l'An II.* Désormais tout culte était interdit ; même les prêtres jureurs, dits assermentés, étaient suspects et tout recrutement sacerdotal était devenu impossible. Quand la liberté de culte a été restaurée en 1795, plusieurs prêtres étaient morts et rares étaient ceux qui osaient reprendre leur travail pastoral. Quand la paix religieuse a été rétablie grâce au Concordat de 1801, une lourde tâche attendait le nouvel évêque, d'un nouveau diocèse, Jean-Baptiste, Luc Bailly. Malheureusement, son décès dès le 15 avril 1804 allait déboucher sur une longue période durant laquelle le diocèse manqua de direction ferme. A son arrivée, en 1819, Mgr de Bouillé trouvait une situation bien compromise.

1- De l'accord à la crise

Dans cette partie du diocèse, presque tous les prêtres ont prêté serment, ce que confirme une lettre du Directoire des Deux-Sèvres au ministre de l'Intérieur¹. L'ont fait tous ceux qui relevaient des archiprêtrés de Melle et de Bouin où le pourcentage de jureurs atteint les 100%. Ce n'est que dans l'ancien archiprêtré d'Exoudun que nous trouvons deux réfractaires : Villemontée, curé de Beaussais, parti en Allemagne jusqu'en 1802 et Vagnac, vicaire de Sainte-Blandine, réfugié en Piémont. Dans les paroisses saintongeaises rattachées aux Deux-Sèvres, tous les prêtres ont prêté le serment. L'encadrement pastoral, à ces deux exceptions près, était donc maintenu. Il est difficile de connaître les raisons qui ont poussé ces prêtres à prendre une position à l'opposé de celle que préconisait leur évêque. Pour certains, les titulaires des prieurés-cures, cela représentait un sacrifice financier ; pour la plupart, il semble que leur situation matérielle n'ait guère changé. Toutefois, nous nous basons sur les revenus déclarés en 1769, donc simple hypothèse et non affirmation justifiée. Il est possible que beaucoup n'aient pas voulu abandonner des paroissiens qu'ils côtoyaient depuis de nombreuses années. Les neuf qui sont mentionnés dans un document de thermidor An VI (juillet 1798) sont dans leur paroisse ou à proximité². C'est le cas d'André Gaignepain, de Prahecq, Belin, d'Aiffres ou Martin, de Fors, restés dans leur paroisse à titre

d'instituteurs ; Gaignepain aurait repris son travail pastoral après 1795³. Et nous pourrions ajouter le cas de La Chauvetière, curé de La Charrière, qui est resté durant toute la période dans sa paroisse, officiant la nuit dans son église qui avait été préservée, ou bien Levesque, curé de Verrines, caché dans sa paroisse. Mais, ont aussi prêté serment de jeunes prêtres qui venaient d'arriver dans leur paroisse : ainsi, en 1785, Augustin Hautot, à Gournay ; Julien André, à Lusseray ou Rocher, au Vert. Cette prise de position semble bien correspondre à l'attente des populations. Rappelons que le cahier de doléances de Prahecq demandait que les prêtres soient salariés et il n'est pas fait allusion à des critiques des habitants à l'encontre des jureurs.

La véritable rupture commence en l'An II avec l'interdiction de tout culte, suivie de persécutions contre le clergé constitutionnel comme à l'encontre des réfractaires. Sur ce point, nous disposons aussi du témoignage d'un paysan protestant des Deux-Sèvres : « tout culte a été interdit sur le territoire de la République⁴ ». Pendant de longues années, les fidèles ont été laissés sans direction spirituelle et, à la différence des Réformés, les catholiques ne pouvaient se replier sur le culte familial. En même temps, les églises, vendues pour certaines en tant que biens nationaux, ont été perdues ou vouées à la démolition. C'est le cas de celles de Mougou, Périgné, Montagné, Loubillé et Loubigné, toutes deux en 1793, Hanc, Lussay et Thorigny-sur Mignon ; les églises de Mairé et de Saint-Étienne la Cigogne ont été transformées en granges ; à Aiffres, elle sert de dépôt de bois, à Prahecq et Brûlain de magasins à fourrage. Celle de Mougou, devenue bien national, a été acquise par les protestants et transformée en temple. Par contre, celle de Tillou avait été achetée par quatre particuliers qui l'ont remise à la fabrique, la paix religieuse revenue⁵. Nous savons que, à la fin du siècle, l'église de La Bataille est en fort mauvais état : « totalement délabrée », comme celle de Bouin, où y vivent pourtant trois familles. C'est aussi le cas à Chef-Boutonne ; à Augé, Loizé, Ardilleux, Villefollet l'entretien a été négligé depuis de nombreuses années⁶. En mars 1797, la municipalité de Chizé signale que l'église est en ruine et que le culte décadre sera déplacé dans la chapelle de l'hospice⁷.

La paix religieuse revenue après les différents décrets de 1795, les fidèles ont sollicité la réouverture de leurs églises. La première pétition est celle de Marigny, le 18 fructidor An IV (le dimanche 4 septembre 1796), suivie quatre jours plus tard par Les Fosses, dont les habitants s'engageaient à faire eux même les réparations nécessaires à l'édifice. Dix autres paroisses devaient les imiter.⁸ Mais, les édifices étaient souvent en piteux état comme nous

l'avons évoqué. A Mougou ou à Hanc, c'étaient d'anciennes granges qui avaient été transformées en chapelles ; cependant les habitants de Hanc déclarent que leur église est en bon état. Il ne suffisait pas d'un lieu de culte ; encore fallait-il trouver des desservants. Toute persécution n'était pas à exclure, comme cela s'est produit après le coup d'état du 18 fructidor An V (4 septembre 1797). Ainsi, Jean-Michel Arnould, curé de Juscorps, jureur mais rétracté, a été déporté à Rochefort. Sur les 62 prêtres en exercice en 1789 et dont nous avons pu retracer la vie, la mort avait fait des coupes sombres : 14 décès. D'autres étaient perdus pour le sacerdoce : 5 mariés⁹ et 3 fonctionnaires civils ; enfin, deux étaient à l'étranger, et, semble-t-il, Louis Mellin, de Belleville, resté dans sa paroisse jusqu'en 1795 et qui serait, à cette date parti, en Westphalie. La trentaine qui restait se partageait entre jureurs convaincus et rétractés qui avaient rejoint le giron de l'Église romaine, à des dates variables, ainsi Henri Bonnet en 1796. Si la population avait accepté la prestation de serment, que pouvait-elle penser de ceux qui l'avaient rétracté ? On peut supposer que, ce qui les intéressait avant tout, c'était la célébration du culte, quel que soit l'officiant. Or nous n'avons trouvé mention que de deux prêtres en activité au 19 thermidor An VI (6 août 1798) : A. Hautot, de Gournay, jureur rétracté, et Jean Chartier, de Villiers-sur Chizé, sans oublier La Chauvetière qu'ignore ce rapport. Il se peut que, par la suite, certains aient repris leur charge mais à cette date des jureurs comme Deniort, de Villiers-en bois, jureur, ou Coraze, de Tillou, rétracté, sont qualifié de « citoyen paisible » donc n'exerçant pas leur ministère. Au hasard d'archives paroissiales on peut découvrir d'autres desservants : ainsi un ancien Cordelier, Galand, disait la messe à Aiffres avant la nomination d'un curé en 1804.

Mgr de Saint-Aulaire était décédé en 1798 à Fribourg, en Suisse. Le diocèse manquait de tête malgré les efforts des vicaires généraux qu'il avait désignés et des vicaires capitulaires élus par ce qui restait de l'ancien chapitre¹⁰. Les prêtres étaient laissés sans directives et les paroissiens pouvaient se sentir totalement abandonnés. Le concordat de 1801 allait permettre un nouveau départ, mais dans des conditions difficiles : d'après le préfet des Deux Sèvres : « La révolution a montré que le paysan de la plaine était moins attaché à la foi de ses pères¹¹ ».

2- Le diocèse concordataire

Les deux diocèses de la Vienne et des Deux-Sèvres étaient réunis dans le cadre du nouveau diocèse de Poitiers, couvrant les deux départements. Il ne faut pas y voir une volonté de

reconstituer l'ancien diocèse de Poitiers. Le Premier consul s'était montré moins généreux que la Constituante et désormais plusieurs départements étaient réunis dans un diocèse unique, ainsi, à proximité, la Charente-inférieure et la Vendée. Par la suite nombre de départements ont retrouvé leur diocèse, mais Poitiers n'a pas été démembré. Les cadres religieux sont désormais calqués sur les institutions civiles : les archiprêtres correspondent aux arrondissements, les vice-archiprêtres, ou doyennés, aux cantons. Seul, le chef lieu de canton abrite une cure ; les autres paroisses ne sont que des succursales. Les 76 paroisses de 1789 avaient cédé la place à 5 cures et 51 succursales. C'est dans ce cadre que le premier évêque concordataire, Mgr Bailly, allait réorganiser la vie religieuse.

La première condition était de disposer de prêtres en nombre suffisant. Or le recrutement était tari depuis une douzaine d'années, si l'on excepte les quelques prêtres constitutionnels, c'est-à-dire, ici, ordonnés par l'évêque constitutionnel Jean-Joseph Mestadier, mais qui n'ont guère persévéré. Il fallait ensuite passer par deux démarches : la réconciliation avec l'Ordinaire, chose faite en 1803 et 1804, et la prestation d'un serment devant les autorités civiles, préfet ou sous-préfets. Ces deux obstacles ont, apparemment, été franchis sans difficultés dans la région et, dans son mandement de l'été 1803¹², Mgr Bailly pouvait mettre un nom devant chaque nouvelle paroisse, Villiers-en bois excepté. La géographie des cures avait été largement modifiée par rapport à la situation antérieure : quinze paroisses d'avant 1789 avaient été supprimées et rattachées à une voisine. C'est le cas de Fontenille et Saint-Martin-d'Entraigues, Couture d'Argenson et Villemain, Bouin et Hanc, Mairé et Aiffres, Granzay et Gript ... pour ne prendre que ces exemples. Dans la mesure du possible, Mgr Bailly a laissé en poste les anciens desservants ; Entraigues, Tillou, Gournay, Bouin, La Charrière, La Foye-Monjault, Chizé, Les Fosses, Prahecq, Sainte-Blandine et Fressines ont retrouvé leur curé après 13 ans d'absence. Girard, vicaire à Marigny en 1789, et Mesnard (qualifié de constitutionnel), à Périgné, restent dans ces paroisses, à titre de curés. D'autres ont retrouvé leurs paroissiens dans le cadre des fusions : H. Bouquet, de Villemain, à Couture-Villemain. Était-ce par commodité ou plus exactement pour répondre aux vœux des fidèles, *vox populi vox Dei* ? Nous ne saurions trancher. D'autres ont été nommés dans une paroisse voisine : Pierre Fraigneau passe d'Ardilleux à Asnières, Jean-Pierre Gaultier de Villefollet à Saligné, Julien André (« excellente réputation ») de Lussay à Chef-Boutonne.

Mettre des noms ne suffisait pas ; encore fallait-il que les personnes désignées soient capables de remplir leur travail pastoral, et ce dans des conditions difficiles. Par exemple, on

conçoit que Jacques Coraze, en poste à Tillou avant 1769, ait refusé sa nomination. Toutefois, il est resté dans la paroisse, assistant et sans doute suppléant le nouveau curé Pierre Moreau, car, à sa mort en 1817, deux ans après P. Moreau, il est marqué « curé de Tillou ». Dans les archives départementales de la Vienne, on trouve maintes requêtes de curés demandant à être déchargés de leurs nouvelles fonctions. Nous n'en avons pas trouvé concernant Marché, ancien curé de Marigny qui, déjà en 1798, était qualifié de « vieux [86 ans] et infirme ». Deux curés nommés en 1803 sont décédés l'année suivante : Motte, de Saint-Martin de Bernegoue, et Arnault, de Juscorps. Aussi, le nombre de succursales déclarées vacantes dès nivôse An XII (1804-1805)¹³ est de 22 (une seule dans le mandement, rappelons-le) et six ont déjà changé de titulaire.

Mgr Bailly était à même de régler les problèmes humains. L'ayant rencontré à Paris, Mgr Montault, ancien évêque de la Vienne et futur évêque d'Angers, le qualifiait ainsi dans une lettre à son ami François Sabourin « Il est extrêmement conciliant ; c'est un prélat plein de sagesse et de bonté¹⁴ ». Est-ce pour satisfaire des fidèles qui n'aimaient pas changer leurs habitudes ? Dès 1804, il déclarait : « Nous permettons aux Ecclésiastiques résidant dans les différentes parties de notre diocèse réunies à notre Siège de conserver leur liturgie¹⁵ ». Mais il y avait une foule d'autres problèmes à résoudre. Nous ne faisons pas allusion ici aux fabriques, institution auxquelles les Poitevins semblent réfractaires malgré l'ordonnance de Louis XVI, en 1786, ou, plus tard, les exigences de Napoléon, en 1809¹⁶. Il s'agit de problèmes matériels : l'existence même d'églises, comme nous avons vu, et aussi de presbytères. C'était un souci supplémentaire pour le prélat. Son décès, après seulement quinze mois d'épiscopat, allait aggraver la situation.

3- Les années difficiles [jusqu'en 1819]

La disparition de Mgr Bailly ouvrait de nombreuses années durant lesquelles le diocèse allait manquer d'une direction ferme. Louis Mathias de Barral, évêque de Meaux avait été nommé administrateur provisoire, dans l'attente du siège de Tours. Cette nomination avait pour but de régler le problème de la dissidence de la Petite Église ; nous n'avons pas trace de décisions dans d'autres domaines. Dominique de Pradt, qui lui a succédé durant deux ans, semble plus préoccupé par sa carrière que par les soucis pastoraux¹⁷. A tout le moins, on peut mentionner un bon résultat : grâce à ses bonnes relations avec le pouvoir, il a obtenu que le nombre de séminaristes boursiers soit augmenté¹⁸. Après son départ pour le siège de

Malines, son successeur, Sylvestre Bragousse de Saint-Sauveur, nommé en 1809, ne reçut jamais ses lettres d'investiture. Ses mandements portent simplement le titre d' « évêque nommé » et il eut le bon goût de laisser agir ses vicaires généraux, tout particulièrement Augier de Moussac, véritable cheville ouvrière des services de l'évêché¹⁹. En 1814, Mgr de Saint-Sauveur remit sa démission au Saint Père mais n'eut pas la satisfaction de se voir nommé à nouveau à Poitiers, ni à un autre siège épiscopal. Poitiers resta ainsi sans évêque titulaire jusqu'en 1817, date de la nomination de Mgr de Bouillé. Toutefois, diverses intrigues politiques au sujet du Concordat, retardèrent son investiture et ce n'est que le 5 décembre 1819 qu'il put prendre possession de son nouveau champ pastoral.

Durant cette longue période la situation n'avait cessé de se dégrader. En 1812, il n'y avait, pour tout le diocèse que 300 prêtres pour les 459 succursales. Et pourtant, le nombre de paroisses avait été réduit par rapport au projet initial : dès 1805, dans les Deux-Sèvres ; à nouveau, en 1807, pour tout le diocèse²⁰. Par ailleurs, les conditions matérielles ne se sont pas améliorées : en 1819 il y avait encore dans les Deux-Sèvres 110 paroisses sans presbytère, 18 sans église et il aurait fallu réparer 174 presbytères et 266 églises²¹. D'ailleurs, même si les conditions matérielles s'y prêtaient, il aurait été difficile de trouver assez de desservants. De 1802 à 1808, Bussereau a été le seul prêtre pour les 23 paroisses du doyenné de Brioux²²

En 1815, les vicaires généraux tiraient déjà la sonnette d'alarme : « Plusieurs prêtres qu'on pourrait encore employer allèguent leur âge, leurs infirmités, les peines et dangers du ministère. Certains sont approuvés pour la confession et rendent quelques services à MM les curés ; on ne peut en attendre de plus²³ ». Le nombre de prêtres disponibles se réduit ; ce n'est qu'en 1817 que les vicaires généraux peuvent caresser l'espoir d'une promotion de 15 prêtres et, jusqu'en 1822, le nombre de décès a toujours largement dépassé celui des ordinations²⁴. Il était donc difficile de remplacer les prêtres décédés ; or, les morts sont nombreuses dans cette région où certains prêtres étaient déjà en poste dès les années 1760. En 1805, ce sont Bernard, d'Aiffres, et Motte, de Saint-Martin de Bernegoue ; en 1806, Perroche, de Paizay-le Chapt, et Bouleton, d'Aubigné ; en 1807, Mignot, de La Charrière ; en 1808, Jean-Michel Arnaud, du Cormenier, et J-J. Dillon, de Fressines ; en 1809, A. Hautot, de Gournay ; en 1810, Festy, de Vouillé-sur Niort ; en 1813, Sauzé, de Brioux-sur Boutone, et A. Gagnepain, de Prahecq ; en 1815, Lasseron, des Fosses, P. Moreau, de Tillou et Vagnac, de Sainte-Blandine ; enfin, en 1817 Claude Desprez, de La Foye-Monjault, et Amussat, de

Luché²⁵. Ce sont autant de cures qui se trouvent vacantes, et, parfois pour longtemps. Les documents disponibles depuis 1816 montrent qu'il y avait au moins 27 succursales vacantes dans la région, soit la moitié : 6 ou 7 dans le doyenné de Beauvoir, 7 ou 6 dans celui de Brioux, 6 dans celui de Chef-Boutonne et 4 dans ceux de Prahecq et de Celles-sur Belle²⁶. Il pouvait certes y avoir des palliatifs, mais en fonction de la bonne volonté et des possibilités des prêtres en exercice : ainsi le desservant de Lusseray et Tillou, avait pris momentanément en charge Sompt, pourtant d'un autre doyenné²⁷.

Aux paroisses, déjà agrandies par les réunions de communes, s'ajoute désormais la prise en charge de fidèles des paroisses vacantes. C'est une lourde tâche pour un clergé, souvent vieilli et en nombre insuffisant. Ce déficit d'encadrement a des conséquences graves, d'autant que, mais la critique est d'ordre général, trop de prêtres s'absentent. Dès le début de son épiscopat, Mgr de Bouillé a réagi contre ce laisser aller «qui n'était pas le cas autrefois même quand les paroisses étaient bien pourvues²⁸ ». Les vicaires généraux le déploraient déjà en mai 1816 : « Le sacerdoce s'éteint et le flambeau de la foi semble jeter sur nous ses derniers feux. Une funeste indifférence pour le culte de nos ancêtres règne dans les palais et les chaumières²⁹ ». Et, au cours de sa visite générale, Mgr de Bouillé ne peut que constater : « L'ignorance, la corruption des mœurs, la perte de la foi sont les suites malheureuses de la cessation du divin Ministère³⁰ ».

Cette crise de l'Église catholique ne profitait pas pour autant à l'Église réformée, malgré son existence désormais officielle dans le cadre des Articles organiques. Elle avait été réorganisée en consistoires, les communes de la région étant partagées entre ceux de Niort et de Melle. Elle connaît les mêmes difficultés avec le manque de pasteurs : 2 au lieu des 6 prévus et la désaffection des fidèles. Pour certains, être protestant c'est s'affirmer comme non catholique sans pour autant vivre sa religion. Curieusement, c'est au moment où Mgr Bouillé commence une reprise en main du côté catholique que nous assistons à un renouveau de l'Église réformée.

Jacques Marcadé,

Professeur honoraire d'histoire moderne de l'Université de Poitiers

Consulter la carte des Deux-Sèvres dans le premier article

- 1 Arch. dép. Deux-Sèvres, L 45, 22 novembre 1790 « La Constitution civile du clergé, ce district [Châtillon] excepté paraît y avoir été bien reçu, le nombre d'opposants a été très faible ».
- 2 Arch. dioc. Poit., X 2-12.
- 3 *Ibidem*, Prahecq, abbé Demellier, *Prahecq et ses environs*, Paris, reprint 1990, p. 161 – s. l. Prahecq.
- 4 Cité par André Benoist, Le « grand brouillement ». Journal d'un paysan protestant à l'époque de la Révolution, *Bull. Soc. Hist. des Deux-Sèvres*, 1988, p. 229-248.
- 5 Arch. dioc. Poit., F 4/2-2. C'est une enquête menée en 1856 ; il se peut que les renseignements donnés par les curés, sur la base de traditions orales, soient quelque peu erronés. Dans quinze autres cas : Ardilleux, Juillé, Villiers-sur Chizé... ils déclarent qu'il ne reste que des ruines des anciennes églises mais sans en dater la destruction.
- 6 *Ibidem*, X 2-12.
- 7 Arch. dép. Deux Sèvres, L 35, lettre du 17 ventôse an V (17 mars 1797). Cette chapelle a fait, par la suite, office de lieu e culte.
- 8 Secondigné, Belleville, Chef-Boutonne et Javarsay, Ardilleux, La Bataille, Fontenille, Gournay, Loubigné et Tillou. Les demandes de Saint-Martin de Bernegoue et d'Ardilleux sont aussi aux archives départementales des Deux-Sèvres (L 141).
- 9 Arch. dioc. Poit. A 1, 8, 9. Quatre d'entre eux ont sollicité la réhabilitation de leur mariage entre 1804 et 1807 : Pierre Martin, Sébastien Genet, Mathieu Aupois et Cyril de Gaussaincourt.
- 10 R.P. Pattern Roué, Le Père Coudrin et la dualité de gouvernement dans l'administration du diocèse de Poitiers en 1798, *Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1938, p. 777-799.
- 11 *Mémoire statistique du Département des Deux-Sèvres ... par le C. Dupin, préfet de ce*

département, Niort, An IX, p. 194.

12 Tableau arrêté à Poitiers les 8 thermidor et 14 fructidor An XII (27 juillet-1^{er} septembre 1803) et approuvé à Saint-Cloud les 25 thermidor et 23 fructidor An XII (13 août et 10 septembre 1803). Nombreux exemplaires, tant aux Archives départementales qu'aux Archives diocésaines.

13 E. Jacquin, *Annuaire statistique du département des Deux-Sèvres pour l'an XII*, Niort, passim

14 Arch. dioc. Poit. Papiers Sabourin

15 *Ibidem*, X 3-4. Mandement du 16 nivôse An XII (7 janvier 1804), p. 33.

16 J. Marcadé, Les fabriques rurales dans le diocèse de Poitiers de Mgr de Caussade à Mgr de Bouillé (1750-1840), La culture paysanne (1730-1830), Colloque du Centre d'Histoire culturelle et religieuse (24-25-26 mai 1993), *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1993, p.489-498.

17 Voir le jugement fort sévère d'Aymer de la Chevalerie dans L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905), Paris, 1907. Consultable en tiré à part.

18 Arch. dioc. Poit., E 1-2, MAN 1842.

19 Moussac (marquis de), *Un prêtre d'autrefois, l'abbé de Moussac, vicaire général de Poitiers, 1753-1822*, Poitiers, 1911. Quelque peu hagiographique.

20 Arch. dép. Vienne, 5 V 1. Lettre du 27 messidor An XV (15 août 1807) adressée aux sous préfets.

21 Jules Richard, *Histoire du département des Deux-Sèvres sous les règnes de Louis XVIII et Charles X*, Saint-Maixent, 1844, p. 127.

22 *La semaine Liturgique*, 1882, p. 295. Jusqu'en 1818, il n'y a eu que deux prêtres dans le

doyenné.

23 Arch. dioc. Poit., E 1-2, MAN 1823.

24 Arch. dioc. Poit., F 1-4 et Registre des ordinations, incorporations et excorporations, 1808-1827.

25 J-M Bédouchaud, *Le clergé du diocèse de Poitiers. Les évêques et prêtres morts depuis le Concordat*, Poitiers, 1906.

26 Arch. dioc. Poitiers, E 1-2, MAN 1823, 1830, 1836, 1841 1 et 2, 1842. Documents imprimés sur les quêtes, parfois en double mais aussi quelques lacunes. En outre, Aigonnay et Beaussais, mentionnées vacantes en 1816, n'apparaissent plus dans les tableaux suivants.

27 Arch. dioc. Poit., X 3-4.

28 Arch. dép. Vienne, 1 V 104. Circulaire du 5 octobre 1821.

29 Arch. dioc. Poit., E 1-2, MAN 1823.

30 *Ibidem*, MAN 1823. Pastorale du 5 octobre 1821.